

**Le saviez-vous ?
Une nouvelle aide de l'Etat depuis septembre 2019**

Le ministère du logement a lancé depuis septembre 2019, une aide d'un montant maximum de 5 000 € pour adapter la salle de bains . Pour être éligible, il faut avoir plus de 70 ans ; Le montant de l'aide attribuée sera fonction des revenus. Les travaux éligibles comprendront notamment la pose d'une douche à l'italienne avec sol antidérapant à la place d'une baignoire

.Et sachez qu'il y a beaucoup d'autres aides à l'adaptation du logement des seniors sur lesquelles il est intéressant de se renseigner.

Pour accéder aux renseignements :

* sur le site de l'ANAH(agence nationale de l'habitat) [**anah.fr**](http://anah.fr)

*Ou en tapant « **bien vieillir chez vous** » et laissez-vous guider..

*ou en téléphonant au **0 806 703 803**

*ou en vous faisant aider par **la Maison de services au public du Grand Pic Saint-Loup**
9 place de la Mairie, Saint-Martin-de-Londres
04 67 55 87 26 – [**msap@ccgpsl.fr**](mailto:msap@ccgpsl.fr)